

# BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

## OCTOBRE 2008

### INFO PRATIQUES

#### Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

#### Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs – journaux  
Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

#### Médiathèque

Téléphone : 02 97 38 19 04

Lundi	Fermé
Mardi	13h30 - 18h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 19h
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h – 12h
Samedi	13h30 – 16h

#### Boulangerie

Lundi Fermé  
Tous les jours 7h à 14h et 16h à 19h30  
Dimanche 7h à 13h

#### Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Ouvert tous les jours de 12h -15h et  
19h - 22h30, sauf lundi et mercredi soir  
et dimanche midi

#### Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi, jeudi et samedi  
10h - 12h et 14h – 18h

#### Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 34 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Matin : 7h30 à 8h45  
Soir : 16h15 à 18h30

#### Numéros utiles :

SAMU 15  
POMPIERS 18 ou 112  
GENDARMERIE 17

### Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Comme indiqué dans le dernier bulletin, le conseil s'est réuni spécifiquement le 18 septembre pour accélérer la commercialisation du lotissement Koarheg après trois long mois de léthargie.

Dans un premier temps, Isabelle et Jean Paul ont démarché les agences immobilières en juin, les constructeurs de maisons en août et septembre, les notaires en octobre. Ce travail nous laisse espérer des ventes prochaines. Ensuite, le conseil a décidé de mettre en place « le pass-foncier ». Le principe est le suivant : la commune subventionne un primo-accédent à hauteur de 3000 ou 4000€ en fonction de la taille du ménage. En contrepartie l'état réduit la taxe sur la valeur ajoutée de la construction de 19,6% à 5,5%. L'intérêt des constructeurs, surtout actuellement, doit nous faire bénéficier de leur force commerciale. Aussi, j'invite toutes les personnes informées d'un projet immobilier dans leur entourage à rencontrer la municipalité les aider à intégrer le pass-foncier dans leur projet de financement. La livraison du lotissement est prévue en novembre. Il restera une partie de l'aménagement paysager et routier en 2009 après la construction de certaines habitations. Les dépenses consacrées au lotissement en 2008 se chiffrent à 181 500 €TTC pour un cumul d'investissement depuis 2006 de 301 800€TTC.

Les travaux de la mairie sont aussi en voie d'achèvement, la livraison doit de faire en décembre. Le montant des investissements 2008 de la mairie est de 385 000€TTC. Aucune date n'est encore fixée pour le déménagement, il est préférable de finir totalement les travaux et les aménagements intérieurs avant le transfert.

Lors de la réunion du conseil du 2 octobre, une liste à la prévert des projets communaux finançables actuellement a été établie pour servir de base de discussion : plate-forme déchets verts, parc informatique, plantations, assainissements, aménagement d'une aire de jeux sur la place de l'église, jeux d'enfant, terrain de tennis, toilettes publiques, aire de camping car, porte de la salle polyvalente, mobilier de la mairie. Nous avons choisi, dans cette longue liste, les dossiers « prioritaires » pour étudier les coûts prévisionnels et leur faisabilité : la porte de la salle polyvalente, les toilettes publiques, l'aménagement de la place de l'église et les jeux pour enfant. L'aire de camping car est de la compétence du Pontivy Communauté. Aussi, une demande d'étude sera effectuée auprès de la commission tourisme. Le mobilier de la mairie avait déjà été budgété sur l'exercice 2008.

À bientôt

Joël MARIVAIN

Ce bulletin municipal est un moyen d'échange entre l'équipe municipale, les habitants, les associations, les écoles et les commerces de Kerfourn. Si vous avez un message, une anecdote, des choses pour lesquelles nous pouvons tous être concernés, n'hésitez pas, vous avez votre droit de parole. Merci de déposer votre article soit à la mairie, soit par e-mail, [mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr](mailto:mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr) au plus tard le 5 de chaque mois.

## Informations générales

### Naissances

Mya Lhermite 17 cité du stade, le 9 septembre

### MEKESKEUSSAVEUDIR ?

Ce mois-ci, nous allons nous intéresser à une partie du patrimoine de notre commune. Tout d'abord l'église paroissiale (fin du 19<sup>ème</sup>) édifée entre 1896 et 1899 sur les plans de l'architecte Lemaire, remplace une ancienne église qui datait du 15<sup>ème</sup> siècle. Elle est sous le double patronage de Saint Eloi et de Saint Vincent Ferrier. Ils possèdent chacun leur fontaine respective du 17<sup>ème</sup> siècle.

Saint Eloi est le saint patron des orfèvres, des forgerons et le protecteur des chevaux, sa fontaine a la particularité d'être gravée des symboles du maréchal-ferrant : fers, marteau, tenaille. Lors du pardon, le premier dimanche de septembre, les chevaux étaient abreuvés à la fontaine, les cavaliers les arrosaient de cette eau. Puis, de retour vers l'église, ils présentaient leurs meilleures prestations.

Saint Vincent, quant à lui, était un dominicain espagnol venu à Nantes en 1417, il prêche dans toute la Bretagne jusqu'à sa mort à Vannes en 1419.

Le village que nous allons traduire cette fois est « **Kerdouar** » (il se situe sur la route de Crédin). Ker : village et douar : terre, c'est donc le « village de la terre ».

Kenavo!

### Classes 8

Une journée retrouvailles pour les classes 8 est prévue le samedi 8 novembre 2008 à la salle des fêtes de Kerfourn. Si vous êtes nés en 2008, 1998, 1988, 1978, 1968, 1958, 1948, 1938, 1928, 1918, voir en 1908, vous êtes concernés. Aussi, si vous n'avez pas reçu votre invitation ou si quelqu'un a été involontairement oublié, merci de contacter les différents responsables :

70 ans et plus	GUILLO François	02 97 38 36 40
60 ans	LAUDRIN Marie-Thérèse	02 97 38 37 15
50 ans	SAINT JALMES Dominique	02 97 27 41 81
40 ans et nouveau-nés	COBIGO Yves	02 97 38 24 20
30, 20, 10 ans	LE JOSSEC Marie	02 97 08 20 79

### Téléthon, 6 décembre 2008

Une réunion pour l'organisation du Téléthon, est prévue le 21 octobre à 20h à la cantine. Toutes les bonnes idées seront les bienvenues.

Pensez à garder vos journaux et revues pour le Téléthon. Une collecte sera effectuée avant le 06 décembre.

### Nouveau tarif à la halte-garderie

Depuis le 2 mars 1989, un tarif a été institué pour faire participer les familles aux frais du service. A cette époque le tarif était de 3 francs la présence qui est ensuite passé à 0,80 € lors du passage à l'euro. Depuis le 23 février 2004 le tarif est de 1€ la présence.

Tenant compte des conclusions du bilan 2007 et de la suppression des contrats aidés, le Conseil municipal décide de limiter le tarif de la halte-garderie pour l'année 2008/2009 à **1,25 € la présence**.

Les horaires de garderie : 7h30 – 8h45 et 16h15 – 18h30.

### Soirée moules-frites 18 octobre

Le samedi 18 octobre l'association des parents et amis de l'école Jean de la Fontaine organise un repas moules frites à la salle polyvalente à partir de 19h00. Venez nombreux!

### A vendre.

Une cuve à fioul de 1400 litres. Prix à négocier.

Renseignements à la mairie, tél. : 02 97 38 36 03

### Départ en retraite

Après 16 années de service au CCAS, Monique Kerguen a souhaité prendre un repos bien mérité, c'est à dire sa retraite. Le lundi 29 septembre nous avons organisé un vin d'honneur à cette occasion. Nous la remercions pour le travail effectué et lui souhaitons une bonne retraite !

### Maisons Fleuries

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries aura lieu le dimanche 19 octobre à 11 heures à la salle.

### Repas du CCAS

Samedi 11 octobre aura lieu notre repas traditionnel du CCAS à la cantine municipale à 12h.

### Semaine de la sécurité routière : du 13 au 20 octobre

L'insécurité routière n'est pas une fatalité. En changeant notre manière de conduire, en respectant le Code de la route, en limitant nos comportements à risque, en évitant toute prise de liberté avec la règle, nous pouvons sauver des vies.

### Les particuliers doivent obligatoirement déclarer en mairie leurs forages d'eau.

La loi sur l'eau (JO du 30 décembre 2006) a prévu que tout prélèvement, puit ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau soit déclaré au maire de la commune concernée, au plus tard un mois avant le début des travaux. Ces informations sont tenues à la disposition, notamment, des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement. Un dispositif de contrôle a été prévu : en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau par l'abonné, le règlement du service doit prévoir la possibilité, pour les agents du service d'eau potable, d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages. Ce contrôle est assorti d'une obligation de mise en conformité afin d'éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. Un décret précise le contenu de la déclaration en mairie des forages privés et les modalités du contrôle. Le service doit adresser au maire, avant le 1er avril de chaque année, un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1er janvier 2009. Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages, entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008, doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009. En complément des dispositions prévues par la loi, une norme Afnor sur les forages d'eau et de géothermie a été publiée en avril 2007 afin que ces ouvrages soient réalisés dans les règles de l'art.

## **Dépression**

Dépression... Ce mot devenu aujourd'hui si courant recouvre pourtant une réalité encore mal comprise. Contrairement à certaines idées reçues, la dépression ne relève ni d'une fatalité, ni d'une faiblesse de caractère. C'est une maladie qui peut toucher tout le monde (quel que soit son âge, son sexe, son niveau social...), qui entraîne une souffrance et une gêne importante et dont le soin nécessite une prise en charge par un professionnel compétent.

La dépression est l'une des maladies psychiques les plus répandues. Selon une enquête réalisée par l'Inpes :

- 8 % des Français de 15 à 75 ans (soit près de 3 millions de personnes) ont vécu une dépression au cours des douze mois précédant l'enquête ;
- 19 % des Français de 15 à 75 ans (soit près de 9 millions de personnes) ont vécu ou vivront une dépression au cours de leur vie.

Quels sont les symptômes de la dépression ? La dépression entraîne un « ralentissement » dans tous les registres de la vie quotidienne : vie affective, fonctionnement intellectuel, forme physique, mécanismes vitaux et corporels. Ce « ralentissement » se décline en multiples symptômes qui persistent pendant une longue durée (au-delà de quinze jours). Même si les symptômes sont bien présents, la personne qui souffre de dépression a souvent du mal à les repérer. Le principal obstacle à leur repérage réside dans la difficulté à juger par soi-même de son état psychologique. Une autre raison réside dans le fait de considérer ses symptômes comme normaux, en les attribuant à une difficulté momentanée de la vie. L'évaluation par un professionnel de santé est donc indispensable.

UNAFAM : Union nationale des amis et familles de malades psychiques

6, rue de Saint-Pierre, 56100 LORIENT Tél - Fax : 02.97.84.97.71

Pontivy 1 Quai des Récollets, Le 1er samedi de chaque mois, de 10 h à 12h

## **ECOLES ET ASSOCIATIONS**

### **La Garde Saint Eloi**

Une nouvelle saison se profile devant nous avec ses doutes et ses espérances. L'âme et le collectif de la précédente saison doivent encore être plus présents. Daniel a rejoint le club dans cette optique, Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux joueurs de toutes les catégories. Qu'ils s'intègrent bien et prennent beaucoup de plaisir. Cette année le club ne compte que deux équipes, L'effectif n'étant pas suffisant pour faire une équipe C, La saison précédente, le club a formé deux arbitres. Ainsi nous étions protégés et avons pu recruter pour cette nouvelle saison.

Financièrement cela a été plus coûteux que les amendes pour infractions Surtout qu'à ce jour le club se retrouve avec qu'un seul arbitre, Laurianne, que nous remercions pour sa fidélité La situation est grave puisque nous avons jusqu'à la fin de l'année 2008 pour trouver un deuxième arbitre. Sinon les sanctions seront immédiates: pénalités financières et pas de mutés pour la prochaine saison.

Nous lançons un appel urgent à candidatures pour participer aux sessions d'octobre et de décembre.

Les habituelles manifestations tout au long de l'année doivent être suivies par un maximum de personnes dont les joueurs. Là aussi le collectif doit être présent.

Je souhaite aux membres du bureau, du conseil d'administration, aux joueurs, dirigeant, entraîneur et supporters une excellente saison 2008-2009.

A bientôt

Amitiés,

Le Président, Erwan LE CORRE

# **Ecole Jean De La Fontaine**

### **Un tableau interactif**

Peu après la rentrée, les élèves et les enseignants de l'école Jean De La Fontaine ont eu le plaisir de recevoir un tableau interactif.

Ce système permet de projeter l'écran de l'ordinateur au tableau et ainsi manipuler, modifier les documents (photographie, texte) que l'on peut ensuite enregistrer et imprimer. Ce tableau permet donc, entre autre, d'agir sur des documents collectivement.

De plus, l'environnement multimédia et l'interactivité donneront un caractère ludique aux apprentissages et seront, pour les élèves, une source de motivation supplémentaire.

A l'heure où l'informatique a une place prépondérante dans la société, les élèves de l'école pourront dès le plus jeune âge maîtriser les outils informatiques.

### **Début de l'aide individualisée**

Dès le début du mois d'octobre, les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages en mathématiques et en français pourront bénéficier d'une aide individualisée. Les enseignants et les enfants se retrouveront le mardi et le jeudi de 16h15 à 17h15.

# L'école Notre Dame ....à la tombée de la nuit.



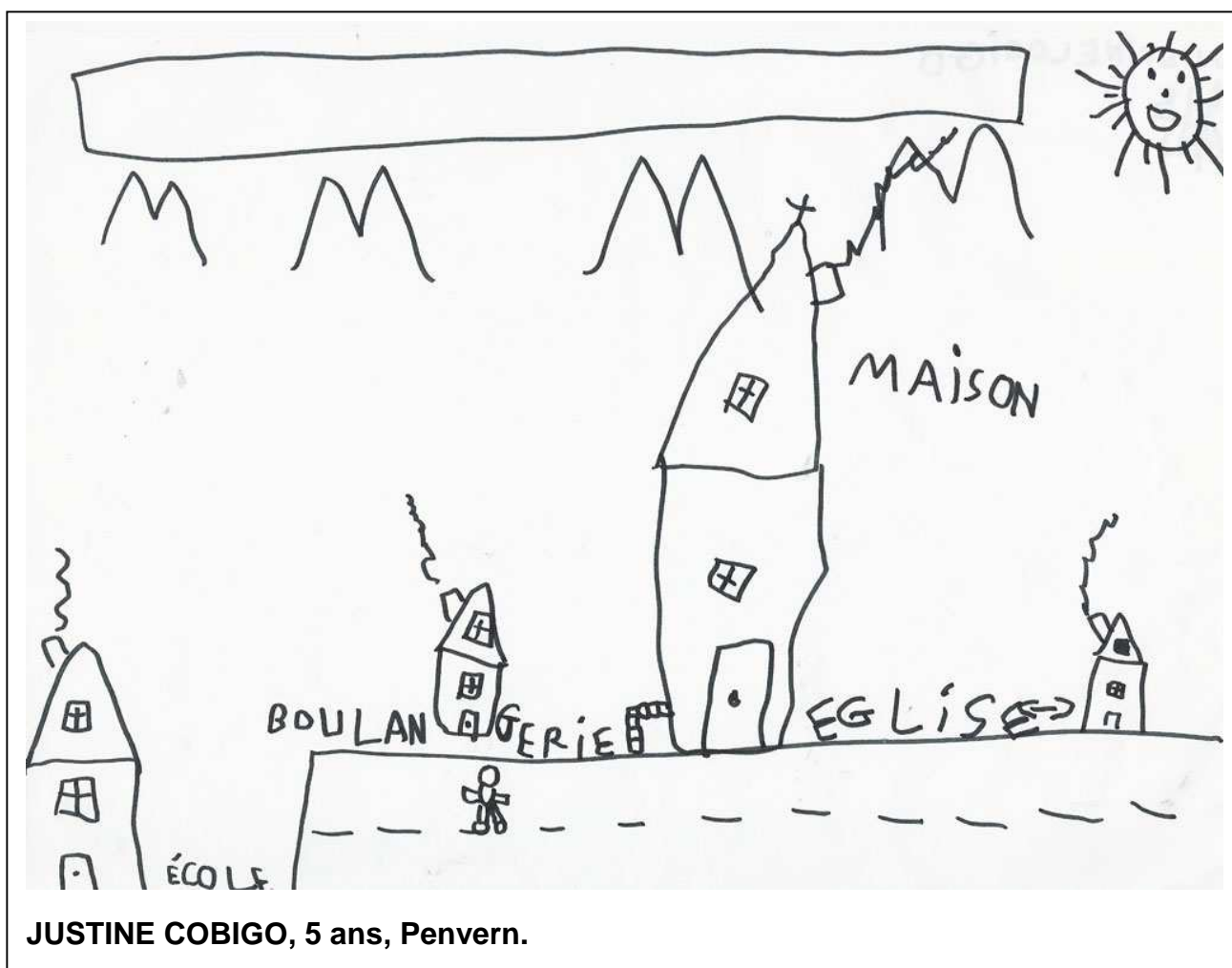
Etrange titre nous direz-vous ! Pas de soucis, il n'est pas question de revoir les horaires de l'école et de travailler en nocturne ! Pour cette année scolaire 2008-2009, nous avons opté pour le thème de la nuit. Avec les cinquante-trois enfants de l'école, nous le développerons en littérature, en arts (musique, peinture), en sport, en sciences, en géographie. Nous l'approcherons donc d'une façon pluridisciplinaire.

Nous avons accueilli en début d'année Flavie Nizan. Flavie enseignait auparavant dans une école à Lorient. Elle a la responsabilité des enfants de Maternelle : de la Petite Section à la Grande Section. Habilitée en anglais, elle intervient également en cycle 3 (CE2-CM1-CM2). Elle est assistée en classe par Anita Séné. L'équipe pédagogique reste par ailleurs inchangée : Frédéric Lejeune en cycle 3, Anne Le Bobinnec avec les CP-CE1.

La décision du Ministre de l'Education Nationale de supprimer l'école le samedi matin nous a obligés à réfléchir à l'organisation des temps de soutien. Ceux-ci s'adressent aux enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour acquérir les savoirs. C'est dans une démarche d'amélioration que nous proposons ce temps supplémentaire aux enfants.

Bonne année scolaire à tous.

*L'équipe enseignante  
Anne, Flavie, Frédéric*



**JUSTINE COBIGO, 5 ans, Penvern.**

Bonjour à tous les enfants de Kerfourn

A vos crayons, si vous voulez que votre dessin passe dans le bulletin municipal au cours de l'année, il vous suffit juste de nous faire un beau dessin en noir et blanc sur le thème : « VOTRE COMMUNE »  
N'oubliez pas de mettre votre nom et votre âge. Déposer le dessin à la Mairie.